

UNIVERSITÉ DE TOULON ET DU VAR
UFR-FACULTE DE DROIT
INSTITUT D'ETUDES JUDICIAIRES

Examen d'accès aux Centres Régionaux de Formation Professionnelle des Avocats

Epreuve pratique du 27 septembre 2006

Sujet de droit des sûretés et des procédures collectives
Cours de Messieurs

Alain GUILLOTIN et Jean-Baptiste BELLON

Résoudre les cas pratiques suivants : (durée 3 heures) Codes Dalloz et Litec autorisés.

Premier cas pratique :

Résoudre le présent cas pratique au regard du droit en vigueur l'époque des faits de l'esèce. Et précisez le cas échéant, si des solutions différentes seraient adoptées sous l'empire de la loi du 26 juillet 2005 aujourd'hui en vigueur.

La SARL LOANA, spécialisée dans le débouchage des canalisations, a été placée en redressement judiciaire le 26 mai 2005, la date de cessation des paiements étant fixée au 1^{er} janvier 2005.

Son administrateur judiciaire, Monsieur François MADONA, a par la suite demandée que la date de cessation des paiements de cette société soit reportée au 1^{er} janvier 2004. Or, au cours de l'année 2004, le gérant de la SARL LOANA a apporté à sa société des liquidités importantes qui n'ont cependant permis de la maintenir que de manière artificielle.

En outre, au cours de cette même période, l'un des principaux créanciers de la société, Monsieur Jean-Edouard, a accepté un report d'échéance au 1^{er} janvier 2005 d'une dette jusque-là exigible au 1^{er} juillet 2004.

Le 18 février 2005, la société ASPIRETOUT a, quant, à elle vendu et livré sous réserve de propriété à la société LOANA une pompe très performante pour un prix relativement élevé. Or, lors de l'ouverture de la procédure collective, l'intégralité de ce prix n'avait toujours pas été réglé.

Sachant que la société ASPIRETOUT peut être tentée de revendiquer ce matériel, Monsieur MADONA s'interroge sur la possibilité de le conserver car il permet à l'entreprise LOANA d'être concurrentielle sur le marché du débouchage des canalisations.

Recensez les difficultés juridiques en cause dans la présente espèce et proposez des solutions argumentées.